

date 20/06/1994

Spécial COMMISSION
TOUS LIEUX D'AFFECTATION

IX/B/4

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSIONS

Le Secteur Missions doit actuellement faire face à une surcharge considérable de travail due, d'une part à un très grand nombre de dossiers à traiter et, d'autre -part à l'implantation et à l'exploitation d'une nouvelle application informatique de gestion et de calcul automatique des remboursements.

Ce nouveau système permettra à l'avenir d'accélérer le remboursement des frais de missions. Un certain retard s'est donc accumulé dans le traitement des dossiers en cours.

Dès lors, afin de faciliter la liquidation des dossiers, il est demandé, de limiter au maximum les contacts avec le Secteur "Missions", sauf en cas de nécessité absolue.

D'avance merci pour votre compréhension,